

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, il est porté à la connaissance du public que les projets de plans d'action contre le bruit dans l'environnement sont déposés à la Commune de Mondercange (service Ecologie) et pourront être consultés par tous les intéressés pendant la période d'affichage du

15 octobre 2020 au 14 décembre 2020 inclus.

Toutes observations relatives aux projets doivent être adressées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins jusqu'au 14 décembre 2020 inclus.

Dans ce contexte, nous tenons à vous informer que le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable organise deux sessions d'information de la population qui se tiendront sous forme de « webinaires » aux dates suivantes :

- le 19 octobre 2020 à 17h00 concernant les « plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires», le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers» et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg», et;
- le 20 octobre 2020 à 17h00 concernant le « plan d'action contre le bruit aéroportuaire ».

Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plans d'actions seront publiés sur www.emwelt.lu dans la rubrique « actualités ». Une inscription pour participer aux webinaires ne sera pas nécessaire.

Mondercange, le 14 octobre 2020
pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot FÜRPASS
Bourgmestre



Nadine BRACONNIER
secrétaire communal